Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Disponibilité de 13 logements pouvant faire l'objet d'une demande de permis de construction dans le cadre du règlement 677-2022

Aux personnes intéressées par le Règlement 677-2022 instaurant un moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QU' un maximum de **13 logements** est disponible et peut faire l'objet d'une demande de **nouveaux permis** de construction ;

QUE les nouvelles demandes de permis pour la construction de logements pourront être déposées **uniquement** à l'hôtel de ville à partir du **lundi 6 octobre 2025 à 9 h** ;

QUE chaque demande devra être accompagnée de **l'ensemble des documents requis** pour son analyse, conformément au règlement 615-2018 sur les permis et certificats ;

QUE les **frais exigés** pour la demande de permis devront être acquittés au moment du dépôt ;

QUE les demandes seront **traitées dans l'ordre de leur réception**.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 23e jour du mois de septembre 2025.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier